

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

**F**

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

**REP21/EXEC2**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Quarante-quatrième session**

**En ligne, 8-18 novembre 2021**

### **RAPPORT DE LA QUATRE-VINGT-UNIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**En ligne, 28 octobre-5 novembre 2021**

## TABLE DES MATIÈRES

### Rapport de la quatre-vingt-unième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius

page 1

	<i>Paragraphe(s)</i>
Introduction.....	1-2
Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	3-6
Examen critique (point 2 de l'ordre du jour)	
Comité du Codex sur les principes généraux	7-8
Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires	9-14
Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments	15-19
Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	20-24
Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	25-29
Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	30-42
Comité du Codex sur les résidus de pesticides	43-48
Comité du Codex sur les additifs alimentaires	49-53
Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	54-57
Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (TFAMR)	58-60
Questions relatives à d'autres organes subsidiaires du Codex (point 3 de l'ordre du jour) .....	61-68
Le Codex et la pandémie – Progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la quarante-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius et de la quatre-vingtième session du Comité exécutif, et questions à examiner pour 2022 (point 4 de l'ordre du jour) .....	69-85
Sous-Comité sur le Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 (point 5 de l'ordre du jour)....	86-91
Sous-Comité sur l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science (point 6 de l'ordre du jour).....	92-99
Questions financières et budgétaires relatives au Codex: rapport intérimaire 2020-2021 (point 7 de l'ordre du jour) .....	100-101
Questions émanant de la FAO et de l'OMS (point 8 de l'ordre du jour) .....	102-110
Demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex présentées par des organisations non gouvernementales internationales (point 9 de l'ordre du jour).....	111-112
Comités FAO/OMS de coordination – Rapport sur la mise en œuvre d'un ordre du jour harmonisé et approches proposées pour le prochain cycle des comités de coordination (point 10 de l'ordre du jour) .....	113-115
Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour).....	116-124

## ANNEXE

	<i>Page</i>
<b>Annexe I.</b> Liste des participants.....	27

## INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa quatre-vingt-unième session en ligne du 28 octobre au 5 novembre 2021.
2. M. Guilherme da Costa Junior (Brésil), Président de la Commission du Codex Alimentarius, a ouvert la session. La D<sup>re</sup> Naoko Yamamoto, Sous-Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) chargée de la Couverture sanitaire universelle et de l'amélioration de la santé des populations, et M<sup>me</sup> Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont également souhaité la bienvenue aux participants au nom des organisations mères.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)<sup>1</sup>

3. Le Comité exécutif a adopté son ordre du jour avec les ajouts suivants relatifs au point 11 (Questions diverses):
  - Document concernant le 60<sup>e</sup> anniversaire du Codex: 1963-2023<sup>2</sup>;
  - Proposition relative à l'élaboration d'une norme du Codex pour la levure<sup>3</sup>;
  - Programmation et fréquence des réunions des organes subsidiaires du Codex; et
  - Niveau de détail à assurer dans la liste des participants aux réunions du Codex.
4. Le Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a demandé que les documents CRD/6 et CRD/7 de la quarante-quatrième session de la Commission soient examinés , au titre des points 2 et 6 de l'ordre du jour.
5. Le Membre représentant l'Amérique du Nord a rappelé que la question de la présence de l'Union européenne (UE) en tant que conseiller du Membre représentant l'Europe n'était pas encore réglée, le service juridique de la FAO et celui de l'OMS devant soumettre un document sur le sujet. Ce document serait établi à la lumière des règles de la FAO régissant les comités à composition limitée et de l'engagement pris par l'UE dans sa demande pour devenir membre du Codex. Dans sa réponse, le Président a fait référence à la décision prise lors d'une session précédente du Comité exécutif et noté que la question serait examinée à une future session de la Commission.

## EXAMEN CRITIQUE (point 2 de l'ordre du jour)

6. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a examiné les propositions comité par comité et formulé les observations et recommandations suivantes.

### Comité du Codex sur les principes généraux<sup>4</sup>

#### Adoption

- Amendement au Manuel de procédure du Codex: projet de critères et de lignes directrices de procédure à l'intention des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux intervenant par correspondance
7. Il a été précisé qu'à la suite d'un examen des observations reçues en réponse à la lettre circulaire CL 2021/66/OCS-GP, le Président et les Vice-Présidents du groupe de travail électronique (GTE) sur le sujet, en collaboration avec le Secrétariat du Codex, avaient proposé une version révisée du projet de critères et de lignes directrices de procédure à l'intention des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux intervenant par correspondance, comme indiqué dans le document CRD1 au Comité exécutif (document CRD2 à la Commission).

---

<sup>1</sup> CX/EXEC 21/81/1.

<sup>2</sup> CAC/44 CRD/3.

<sup>3</sup> CAC/44 CRD/5.

<sup>4</sup> CX/EXEC 21/81/2, annexe 1; CRD 1; CX/CAC 21/44/2; CX/CAC 21/44/2 Add. 1.

## Conclusion

8. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte les projets de critères et de lignes directrices de procédure à l'intention des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux intervenant par correspondance, tels qu'ils figurent dans la section III du document CRD1 au Comité exécutif (document CRD2 à la Commission), qui seront inclus dans le Manuel de procédure du Codex.

## Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires<sup>5</sup>

### Adoption finale

- Projet de norme pour l'origan séché – Étape 8
  - Projet de norme pour les racines, rhizomes et bulbes séchés – gingembre séché ou déshydraté – Étape 8
  - Projet de norme pour les parties florales séchées – clous de girofle séchés – Étape 8
  - Projet de norme pour les feuilles séchées – basilic séché – Étape 8
9. En ce qui concerne le projet de norme pour les racines, rhizomes et bulbes séchés — gingembre séché ou déshydraté, le Comité exécutif a noté que le Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires avait révisé et approuvé les dispositions relatives aux additifs alimentaires (voir la section sur le Comité du Codex sur les additifs alimentaires, paragraphe 53 du présent rapport).

## Conclusion

10. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte à l'étape 8: le projet de norme pour l'origan séché; le projet de norme pour les racines, rhizomes et bulbes séchés – gingembre séché ou déshydraté, avec la disposition relative aux additifs alimentaires révisée par le Comité sur les additifs alimentaires; le projet de norme pour les parties florales séchées – clous de girofle séchés; et le projet de norme pour les feuilles séchées – basilic séché.

### Adoption à l'étape 5

- Avant-projet de norme sur les graines séchées – noix de muscade.

## Conclusion

11. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte le projet de norme proposé pour les semences séchées – noix de muscade à l'étape 5 et a recommandé une prolongation du délai fixé pour l'achèvement des travaux jusqu'à la sixième session du Comité sur les épices et les herbes culinaires.

### Propositions de nouveaux travaux

- Proposition de nouveaux travaux relatifs à l'élaboration d'une norme pour la petite cardamome
  - Proposition de nouveaux travaux relatifs à l'élaboration d'une norme pour le curcuma
  - Proposition de nouveaux travaux relatifs à l'élaboration d'une norme de groupe pour les épices sous forme de fruits et de baies séchés (quatre-épices, baie de genévrier, anis étoilé et vanille)
12. Un Membre a noté qu'il aurait été préférable d'élaborer une norme distincte pour la vanille, alors qu'un autre a souligné l'importance des normes de groupe pour accélérer les travaux du Comité, notant que le Comité exécutif et la Commission avaient déjà très favorablement accueilli cette approche.

## Conclusion

13. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, approuve les trois nouvelles propositions de travaux et réaffirmé l'importance à accorder à l'élaboration de normes de groupe dans le but d'accélérer les travaux du Comité.

---

<sup>5</sup> CX/EXEC 21/81/2, annexe 2; CX/CAC 21/44/3; CX/CAC 21/44/3 Add.1.

Suivi – approbation de la prolongation du calendrier prévu pour l'achèvement des travaux

- Projet de norme pour le safran – Étape 6/7
- Avant-projet de norme pour le piment et le paprika séchés – Étape 2/3

**Conclusion**

14. Le Comité exécutif a recommandé au Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires une prolongation du calendrier prévu pour l'achèvement des travaux concernant le projet de norme pour le safran et l'avant-projet de norme pour le piment et le paprika séchés.

**Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments<sup>6</sup>**Adoption finale

- LM proposées pour le cadmium dans les chocolats contenant ou déclarant contenir sur la matière sèche moins de 30 % de composants secs totaux de cacao – Étape 8
- LM proposées pour le cadmium dans les chocolats contenant ou déclarant contenir sur la matière sèche de 30 % à moins de 50 % de composants secs totaux de cacao – Étape 5/8
- Proposition de modification des LM pour le plomb dans les jus de fruits (CXS 193-1995) – Aucune étape
- Proposition de révision du *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le plomb* (CXS 56-2004) – Étape 5/8

**Conclusion**

15. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte à l'étape 8 les LM proposées pour le cadmium dans les chocolats contenant ou déclarant contenir moins de 30 % de cacao total solide sur la matière sèche; à l'étape 5/8, les LM proposées pour le cadmium dans les chocolats contenant ou déclarant contenir sur la matière sèche de 30 % à moins de 50 % de composants secs totaux de cacao; la proposition de modifier les LM relatives au plomb dans les jus de fruits (CXS 193-1995); et la proposition de révision du *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le plomb* (CXS 56-2004) – Étape 5/8.

Adoption à l'étape 5

- Proposition de Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium

**Conclusion**

16. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte le Code d'usages proposé pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium à l'étape 5 et a recommandé une prolongation du calendrier prévu pour l'achèvement des travaux jusqu'en 2023.

Proposition de nouveaux travaux

- LM pour le méthylmercure dans l'hoplostète orange et l'abadèche rosé (CXS 193-1995)
- Élaboration d'un Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines

**Conclusion**

17. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, approuve les deux propositions de nouveaux travaux.

Suivi – approbation de la prolongation du calendrier prévu pour l'achèvement des travaux

- Limites maximales pour le plomb dans certaines catégories d'aliments (CXS 193-1995)
- Limites maximales pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer, y compris le plan d'échantillonnage associé

---

<sup>6</sup> CX/EXEC 21/81/2, annexe 3; CX/CAC 21/44/4.

## Conclusion

18. Le Comité exécutif a recommandé une prolongation du calendrier prévu pour l'achèvement des travaux sur ces deux questions jusqu'en 2023.
19. Le Comité exécutif a noté que le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments lui avait demandé à sa quatorzième session des orientations sur la meilleure approche à suivre concernant la sécurité sanitaire des insectes comestibles dans le Codex et a décidé d'aborder cette question dans le cadre du point 8.1 de l'ordre du jour.

## Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage<sup>7</sup>

### Adoption finale

- Projet de révision des *Directives sur l'incertitude de mesure* (CXG 54-2004)
  - Adoption des méthodes d'analyse/critères d'efficacité pour les dispositions des *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999) et modifications apportées
  - Modification rédactionnelle de la disposition de la section 3.3 de la *Norme pour la caséine alimentaire et produits dérivés* (CXS 290-195)
20. Le Secrétariat du Codex a relevé la nécessité d'apporter des corrections rédactionnelles concernant certaines méthodes relatives aux préparations pour nourrissons (norme IDF 229) et la note relative à la disposition sur l'eau/l'humidité

## Conclusion

21. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte: le projet de révision des *Directives sur l'incertitude de mesure* (CXG 54-2004); des méthodes d'analyse/critères d'efficacité pour les dispositions des *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999); les modifications aux méthodes d'analyse/critères d'efficacité pour les dispositions des *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999); et la modification rédactionnelle de la disposition de la section 3.3 de la *Norme pour la caséine alimentaire et produits dérivés* (CXS 290-195).
22. Le Comité exécutif a en outre recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, apporte les corrections aux méthodes de détermination de la teneur en potassium, en sodium et en zinc des préparations pour nourrissons (AOAC 2011.14/ ISO 15151 | IDF 229) et à la note relative à la disposition sur la teneur en eau (humidité) dans le mélange de lait écrémé et graisse végétale en poudre et dans le mélange de lait à faible teneur en matière grasse écrémé et graisse végétale en poudre.

### Adoption à l'étape 5

- Avant-projet de révision des *Directives générales sur l'échantillonnage* (CXG 50-2004)

## Conclusion

23. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte le projet de révision des *Directives générales sur l'échantillonnage* (CXG 50-2004) à l'étape 5.

### Suppression

- Suppression des méthodes d'analyse/critères d'efficacité pour les dispositions des *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999).

## Conclusion

24. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, supprime les méthodes visées.

---

<sup>7</sup> CX/EXEC 21/81/2, annexe 4; CX/CAC 21/44/5; CX/CAC 21/44/5 Add.1.

## **Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires<sup>8</sup>**

### Adoption finale

- Projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation de programmes volontaires d'assurance par des tiers – Étape 8
- Avant-projet d'orientations sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques (révision des *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques* [CXG 38-2001]) – Étape 5/8

### Conclusion

25. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte à l'étape 8 le projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation de programmes volontaires d'assurance par des tiers et adopte à l'étape 5/8 l'avant-projet d'orientations sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques (révision des *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques* (CXG 38-2001)).

### Suivi

- Avant-projet de directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments
  - Avant-projet de compilation des directives du Codex relatives à l'équivalence
26. Le Comité exécutif a relevé qu'il était important de régler les problèmes en suspens concernant les directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments de manière à pouvoir achever les travaux sur ces directives avant la vingt-sixième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires et poursuivre les progrès en vue de la compilation des directives du Codex relatives à l'équivalence.

### Conclusion

27. Le Comité exécutif a recommandé de prolonger le calendrier fixé pour l'achèvement des travaux sur l'avant-projet de directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments jusqu'à la vingt-sixième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires.
28. Le Comité exécutif a noté que les deux projets sur l'équivalence étaient liés et en conséquence a instamment prié le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires de régler les problèmes en suspens concernant les directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments pour que les travaux sur ces directives pourraient être achevés d'ici à la vingt-sixième session du Comité et que les progrès en vue de la compilation des directives du Codex relatives à l'équivalence puissent être poursuivis.

### Proposition de nouveaux travaux

- Document de projet pour de nouveaux travaux concernant l'élaboration d'orientations relatives à la prévention et à la maîtrise de la fraude alimentaire

### Conclusion

29. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, approuve de nouveaux travaux concernant l'élaboration d'orientations relatives à la prévention et à la maîtrise de la fraude alimentaire.

## **Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments<sup>9</sup>**

### Adoption finale

- Limite maximale de résidus pour la fluméthrine dans le miel – Étape 8

---

<sup>8</sup> CX/EXEC 21/81/2, annexe 5; CX/CAC 21/44/6; CX/CAC 21/44/6 Add.1.

<sup>9</sup> CX/EXEC 21/81/2, Add. 1; CCEXEC81 CRD 2; CX/CAC 21/44/2 Add. 2; CX/CAC 21/44/7.

- Limites maximales de résidus pour le diflubenzuron (saumon – muscle et peau en proportions naturelles) 2021 – Étape 5/8
- Limites maximales de résidus pour l'halquinol (porcins – muscle, peau et gras, foie et rognons) 2021 – Étape 5/8
- Amendement du Glossaire de termes et définitions (pour les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments) (CXA 5-1993): définition des abats comestibles – Aucune étape
- Modification à apporter au Manuel de procédure, Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments: Approche d'extrapolation des LMR pour les médicaments vétérinaires à une ou plusieurs espèces – Aucune étape

### **Conclusion**

30. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte le projet de LMR et les amendements.

#### Adoption à l'étape 5

- Avant-projet de LMR pour l'ivermectine (ovins, porcins et caprins – gras, rognons, foie et muscle)

### **Conclusion**

31. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte l'avant-projet de LMR pour l'ivermectine à l'étape 5 et a recommandé la prolongation du délai fixé pour l'achèvement des travaux jusqu'à la vingt-sixième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

#### Proposition de nouveaux travaux

- Liste des médicaments vétérinaires à faire évaluer/réévaluer en priorité par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires

### **Conclusion**

32. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, approuve la liste prioritaire de médicaments vétérinaires soumise à évaluation ou réévaluation par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires.

#### Coordination des travaux entre les Comités du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et sur les résidus de pesticides

33. À sa vingt-cinquième session, le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments a demandé au Comité exécutif des orientations sur un mécanisme de coopération entre lui-même et le Comité sur les résidus de pesticides en vue de l'établissement de LMR harmonisées pour les composés à double usage. À l'appui de cette demande, le Comité sur les résidus de pesticides, à sa cinquante-deuxième session, a préconisé également des moyens d'action innovants pour faciliter et promouvoir, selon les besoins et dans la mesure du possible, la coopération sur des points intersectoriels entre les deux Comités. Cette question se pose aussi dans le cadre de la coopération sur les abats comestibles.

### **Conclusion**

34. Le Comité exécutif a recommandé au Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et au Comité sur les résidus de pesticides de se prévaloir des groupes de travail électroniques conjoints, notamment des technologies en ligne, pour améliorer encore la collaboration intersectorielle entre les deux Comités.

#### Suivi

- LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol (gras, rognons, foie et muscle de bovins)

### **Débat**

35. Le Comité exécutif a rappelé que le Président du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments avait noté que celui-ci n'avait pas été en mesure de parvenir à un



consensus en ce qui concerne l'avancement des LMR à l'étape 5 ou à l'étape 5/8, ni leur maintien à l'étape 4, pour le chlorhydrate de zilpatérol. Il a, par ailleurs, indiqué que tous les recours du Comité du Codex pour atteindre un consensus avaient été épuisés et a constaté que le Comité du Codex avait renouvelé sa position affirmant que les LMR proposées ne posaient aucun problème de santé publique et soutenu les évaluations scientifiques du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, tout en reconnaissant l'opposition de certains membres. Le Président du Comité du Codex avait donc demandé au Comité exécutif, à sa quatre-vingt unième session, de formuler des recommandations sur la marche à suivre dans le cadre de l'examen critique, et de fournir des explications à la Commission du Codex pour la prise de décisions relatives aux LMR dans le processus par étapes du Codex (REP21/RVDF, paragraphe 87).

36. À la suite d'un premier débat à la quatre-vingt unième session du Comité exécutif, un aide-mémoire<sup>10</sup> résumant les différentes procédures envisageables a été rédigé par le Président et les Vice-Présidents du Comité du Codex, en collaboration avec le Secrétariat du Codex, comme suit (sans ordre particulier):
- **Ajournement:** (non envisagé par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa vingt-cinquième session). Au titre de cette option, il a été relevé que le Président du Comité exécutif avait constaté que tous les recours pour atteindre un consensus avaient été épuisés et que le renvoi de la question au Comité ne contribuerait pas au consensus. Le Comité devrait donc aider la Commission à trouver une solution, y compris en procédant à un vote si les membres le souhaitent. Il a donc été proposé que le Comité exécutif ajourne le débat sur ce point et recommande à la Commission du Codex de faire de même jusqu'à sa quarante-cinquième session afin que les Membres disposent de l'éventail complet des solutions envisageables. Les débats de la Commission à sa quarante-cinquième session pourraient s'appuyer sur un court document de travail du Secrétariat du Codex, exposant toutes les options dont disposeront la Commission et son Président à ce moment-là, et une analyse possible de chacune d'elles.
  - **Adoption à l'étape 5/8:** (envisagée par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa vingt-cinquième session, sans consensus). Les points soulevés lors de la vingt-cinquième session du Comité du Codex à l'appui de cette proposition étaient les suivants: les LMR proposées ont satisfait à toutes les exigences procédurales et scientifiques nécessaires pour être adoptées par la Commission et sont conformes aux conclusions et recommandations du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, qui n'avaient été contestées ni par le Comité du Codex ni par le Comité mixte; un large consensus a persisté concernant l'innocuité des LMR de zilpatérol recommandées par le Comité mixte; et les objections qui avaient été faites à l'avancement tenaient à des motifs qui ne relevaient pas du mandat du Codex et devaient donc être ignorées. Les délégations qui étaient en désaccord ont noté l'absence de consensus.
  - **Adoption à l'étape 5:** (envisagée par le Comité du Codex comme une proposition de compromis, sans consensus). Les délégations favorables à cette option avaient indiqué que cela permettrait une nouvelle série d'observations et de débats, et la présentation de nouvelles informations scientifiques, le cas échéant. Les délégations qui n'y étaient pas favorables ont noté que cela entraînerait une fois encore une reprise du débat au Comité du Codex, sans que cela permette d'espérer une amélioration des perspectives de consensus au sein du Comité.
  - **Arrêt des travaux:** (non envisagé par le Comité du Codex). Au titre de cette option, il a été relevé que les orientations actuelles adressées au Comité exécutif concernant l'examen critique prévoyaient que «quand un point a été examiné pendant plusieurs sessions sans qu'aucun progrès n'ait été enregistré et que la perspective de parvenir à un consensus est nulle, le Comité exécutif pourrait proposer la suspension des travaux, à une étape donnée de la procédure d'élaboration et pour une période de temps spécifiée, ou bien l'interruption des travaux ou une mesure corrective permettant d'avancer, compte pleinement tenu des informations fournies par l'organe subsidiaire concerné». Sur cette base, la proposition suggérerait que les conditions pour l'arrêt des travaux étaient réunies. À l'inverse, les membres qui se sont opposés à cette option ont souligné que les conditions étaient réunies, ce qui permettrait à la Commission d'adopter ce projet de norme proposé (voir «Adoption à l'étape 5/8» ci-dessus).

---

<sup>10</sup> CCEXEC/81 CRD/2.

- **Suspension des travaux:** (non envisagée par le CCRVDF). Report de la poursuite du débat au Comité exécutif sur ce point jusqu'à l'achèvement des travaux sur la mise en pratique des *Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération*.
37. Le Président de la Commission a souligné que l'arrêt des travaux ne serait pas bon pour la réputation du Codex et qu'il fallait définir une voie à suivre. Il a également été relevé que l'ajournement du débat risquait tout simplement de reporter la résolution du problème par un vote de la Commission, ce qui nuirait à la réputation du Comité et du Codex.
38. À la suite de débats approfondis, le Président a pris en compte l'ensemble des points de vue afin de proposer une voie à suivre.

### Conclusion

39. Le Comité exécutif a recommandé que le Secrétariat du Codex distribue les projets de LMR proposés pour le zilpatérol afin que les observations à l'étape 5 soient examinées lors du prochain examen critique du Comité exécutif, en même temps que les résultats du débat sur les Déclarations de principes concernant le rôle de la science, en vue de leur examen ultérieur et de leur adoption par la Commission, en notant:
- que les projets de LMR proposés pour le zilpatérol étaient conformes à toutes les exigences procédurales et scientifiques pour l'avancement;
  - que les délégations au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments qui restaient opposées à l'avancement avaient exposé les motifs de leur position, qui étaient légitimes dans le contexte réglementaire national, mais qui ne pouvaient pas être prises en compte par la Comité parce qu'elles ne correspondaient pas à «d'autres facteurs légitimes» pour le Codex dans la mesure où elles n'étaient pas acceptables à l'échelle mondiale;
  - que l'avancement à l'étape 5 était un compromis, qui permettrait tout de même de formuler de nouvelles observations à l'étape 6, dans le cadre desquelles les Membres pourraient soumettre toute nouvelle information scientifique, s'ils en disposent, pour examen par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa vingt-sixième session.
40. Cette conclusion a été accueillie favorablement par plusieurs membres du Comité exécutif, car elle a été considérée comme une étape importante, une reconnaissance du fondement scientifique des normes du Codex et de l'importance qu'il y a à demeurer dans le cadre du mandat du Codex.
41. Le Membre représentant l'Europe, le Coordonnateur régional pour l'Europe, le Membre représentant le Proche-Orient et le Coordonnateur régional pour le Proche-Orient ont exprimé des réserves quant à cette conclusion, car ils estiment qu'il n'y a pas eu de consensus au sein du Comité exécutif sur la voie à suivre. Comme la question avait été examinée à plusieurs sessions du Comité du Codex sans qu'aucun progrès n'ait été enregistré et qu'il n'y avait aucune perspective de parvenir à un consensus, il serait préférable d'abandonner ou de suspendre les travaux sur ce sujet jusqu'à ce que le débat du Comité exécutif sur la mise en pratique des Déclarations de principes concernant le rôle de la science soit terminé.
42. Répondant à une question, le Secrétariat du Codex a précisé qu'en recommandant cette voie à suivre, le Comité exécutif recommandait l'une des options qui avaient été présentées au Président du Comité du Codex à sa vingt-cinquième session. Cette recommandation serait examinée à la quarante-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius puis, si elle était acceptée, suivrait ensuite le processus par étapes du Codex.

### Comité du Codex sur les résidus de pesticides<sup>11</sup>

#### Adoption finale

- Avant-projet de limites maximales de résidus pour différentes combinaisons de pesticides et de produits – Étape 5/8
- Version révisée de la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989), Classe C – Produits primaires destinés à l'alimentation animale, Type 11

---

<sup>11</sup> CX/EXEC 21/81/2, Add. 2 annexe 1; CX/CAC 21/44/8.

– Produits primaires d'origine végétale destinés à l'alimentation animale; et version révisée des *Principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue d'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits* (CXG 84-2012), Tableau 7 – Produits représentatifs pour la Classe C – Étape 5/8

- Version révisée de la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989), Classe D – Produits alimentaires transformés d'origine végétale; et version révisée des *Principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue d'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits* (CXG 84-2012), Tableau 8 – Produits représentatifs pour la Classe D – Étape 5/8

### **Conclusion**

43. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte à l'étape 5/8, d'une part, les limites maximales de résidus proposées pour différentes combinaisons de pesticides et produits et, d'autre part, la proposition de version révisée de la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989) et des *Principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue d'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits* (CXG 84-2012).

#### Adoption à l'étape 5

- Avant-projet de Directives relatives aux composés présentant de faibles risques pour la santé publique qui pourraient être exemptés d'établissement de limites maximales de résidus Codex ou qui n'engendrent pas de résidus

### **Conclusion**

44. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte l'avant-projet de lignes directrices à l'étape 5 et a recommandé une que le délai pour l'achèvement des travaux soit prolongé jusqu'à la cinquante-troisième session du Comité sur les résidus de pesticides.

#### Proposition de nouveaux travaux

- Proposition de listes de priorités pour les pesticides, en vue de leur évaluation à la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR);

45. En réponse à une question concernant les différences signalées entre la liste prioritaire du Comité du Codex sur les résidus de pesticides transmise pour approbation par la Commission à sa quarante-quatrième session et le plan de travail effectif que la JMPR prévoyait maintenant de mettre en œuvre, le représentant du secrétariat du JMPR a précisé qu'en raison des perturbations causées par la pandémie de COVID-19, la JMPR avait pris du retard dans ses évaluations. La JMPR a convoqué une réunion supplémentaire en mai-juin 2021, avant la réunion planifiée en septembre-octobre 2021. La plupart des composés évalués à la réunion planifiée de 2021 étaient inscrits à l'ordre du jour de 2020. Il était attendu que les composés évalués à la réunion de 2022 seraient principalement ceux inscrits à l'ordre du jour de 2021. Le secrétariat de la JMPR s'employait à déterminer si un appel à communication de données était nécessaire ou si les données déjà reçues étaient suffisantes pour remplir l'ordre du jour de la JMPR 2022. Le Comité sur les résidus de pesticides pourra être amené à évaluer la situation et à ajuster la liste de priorités en conséquence, pour plus de clarté et de transparence.

### **Conclusion**

46. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, approuve la liste prioritaire de pesticides soumise à l'évaluation de la JMPR.

#### Suppression

- Limites maximales de résidus pour différentes combinaisons de pesticides et de produits

### **Conclusion**

47. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, révoque les limites maximales de résidus énumérées pour différentes combinaisons de pesticides et de produits.

### Interruption de travaux

- Le Comité sur les résidus de pesticides a accepté d'interrompre les travaux sur les limites maximales de résidus dans le cadre de la procédure par étapes pour différentes combinaisons de pesticides et de produits.

### **Conclusion**

48. Le Comité exécutif a pris note de l'interruption des travaux sur les limites maximales de résidus dans le cadre de la procédure par étapes pour différentes combinaisons de pesticides et de produits.

### **Comité du Codex sur les additifs alimentaires<sup>12</sup>**

#### Adoption finale

- Avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires
- Projet et avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la *Norme générale pour les additifs alimentaires* (NGAA) (CXS 192-1995)
- Révisions apportées aux dispositions adoptées dans la *Norme générale pour les additifs alimentaires* (NGAA) (CXS 192-1995)
- Avant-projet de révision des *Noms de catégorie et Système international de numérotation des additifs alimentaires* (CXG 36-1989)
- Inclusion de la gomme xanthane (SIN 415) et des pectines (SIN 440) dans la FC 13.1.3 «Préparation pour nourrissons destinée à des usages médicaux particuliers» (CXS 192-1995) de la NGAA
- Modifications relatives à l'en-tête de groupe GLYCOSIDES DE STÉVIOL dans la NGAA (CXS 192-1995)
- Dispositions révisées de la NGAA relatives à des modifications du titre et du numéro de la catégorie d'aliments pour les normes CXS 283 figurant à l'annexe C (CXS 192-1995) de la NGAA
- Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires de la NGAA concernant l'alignement de neuf normes du CCMMP, six normes du CCFO et trois normes du CCSCHE
- Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires de la NGAA concernant l'alignement partiel des normes CXS 249-2006, CXS 273-1968, CXS 275-1973 et CXS 288-1978 afin d'y inclure le polysaccharide de graine de tamarin (SIN 437)
- Proposition de dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires de la NGAA concernant l'entrée associée pour la catégorie 12.5 dans les Références aux normes de produits pour les additifs du Tableau 3 de la NGAA dans l'annexe du Tableau 3
- Dispositions révisées relatives aux édulcorants dans différentes catégories d'aliments (CXS 192-1995)
- Sections révisées sur les additifs alimentaires des neuf normes pour le lait et les produits laitiers: les normes de groupe pour les *Fromages en saumure* (CXS 208-1999); le *Fromage non affiné, y compris le fromage frais* (CXS 221-2001); la *Norme pour un mélange de lait écrémé évaporé et de matières grasses végétales* (CXS 250-2006); le *Mélange de lait écrémé et de grasse végétale en poudre* (CXS 251-2006); le *Mélange de lait concentré écrémé sucré et de grasse végétale* (CXS 252-2006); la *Norme pour le cottage cheese* (CXS 273-1968); le *Fromage à la crème* (CXS 275-1973); le *Fromage à pâte extra-dure à râper* (CXS 278-1978); et la *Norme générale pour le fromage* (CXS 283-1978)
- Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les six normes pour les graisses et les huiles: *Norme pour les graisses et les huiles comestibles non visées par des normes individuelles* (CXS 19-1981); *Huiles d'olive et huiles de grignons d'olive* (CXS 33-1981); *Huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999); *Adoption de la Norme pour les graisses animales portant un nom spécifique* CX/EXEC 21/81/2 Add.2 11 (CXS 211-1999); *Matières grasses tartinables et mélanges tartinables* (CXS 256-2007); et *Huiles de poisson* (CXS 329-2017)

---

<sup>12</sup> CX/EXEC 21/81/2, Add. 2 annexe 2; CX/CAC 21/44/9.

- Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les trois normes pour les épices et les fines herbes: Normes pour le poivre noir, blanc, vert (poivre NBV) (CXS 326-2017); pour le cumin (CXS 327-2017); et pour le thym séché (CXS 328-2017)
- Modifications de la *Norme pour les bouillons et consommés* (CXS 117-1981) et de la *Norme pour la farine de blé* (CXS 152-1985) découlant de l'alignement effectué pour le copolymère de méthacrylate basique (SIN 1205)

### **Conclusion**

49. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte les textes tels qu'ils sont énumérés.

#### Suppression

- Dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires

### **Conclusion**

50. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, révoque les dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires énumérés.

#### Proposition de nouveaux travaux

- Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA.

### **Conclusion**

51. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, approuve la liste prioritaire de pesticides soumise à l'évaluation du JECFA.

#### Interruption de travaux

- Le Comité du Codex sur les additifs alimentaires a accepté d'interrompre les travaux sur les dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires énumérés.

### **Conclusion**

52. Le Comité exécutif a approuvé l'interruption des travaux sur les dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires énumérés.

53. Le Comité exécutif a noté que le Comité du Codex sur les additifs alimentaires avait approuvé l'ensemble des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans diverses normes de produits soumises par les comités respectifs, à l'exception des dispositions relatives aux additifs alimentaires du projet de norme pour les racines séchées, les rhizomes et les bulbes – gingembre séché ou déshydraté, auquel celui-ci avait apporté les modifications correspondantes. Étant donné que ce projet de norme avait été envoyé à la Commission en vue de son adoption, le Comité exécutif a accepté, pour des raisons de clarté, d'inclure cette explication dans les recommandations à la Commission (voir le paragraphe 9).

### **Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires<sup>13</sup>**

#### Adoption finale

- Projet de norme générale pour l'étiquetage des récipients alimentaires non destinés à la vente au détail – Étape 8
- amendement corollaire du Manuel de procédure
- Projet de lignes directrices sur l'étiquetage nutritionnel sur la face avant des emballages et l'inclusion en tant qu'annexe aux *Lignes directrices sur l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) – Étape 5/8
- amendement corollaire de la section 5 des *Lignes directrices sur l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985)
- Modification de la disposition sur l'étiquetage 4.2.1 de l'annexe C sur les raisins secs dans la *Norme générale pour les fruits secs*, par l'ajout d'une référence aux *Directives générales concernant les allégations* (CXG 1-1979)

---

<sup>13</sup> CX/EXEC 21/81/2, Add. 2 annexe 3; CX/CAC 21/44/10.

## Conclusion

54. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte à l'étape 8 le projet de norme générale pour l'étiquetage des récipients alimentaires non destinés à la vente au détail; à l'étape 5/8, le projet de lignes directrices sur l'étiquetage nutritionnel sur la face avant des emballages et l'inclusion en tant qu'annexe aux Lignes directrices sur l'étiquetage nutritionnel (CXG 2-1985); et adopte l'amendement corollaire au Manuel de procédure (Plan de présentation des normes Codex de produits, section sur l'étiquetage) et à la section 5 des Lignes directrices sur l'étiquetage nutritionnel (CXG 2-1985).
55. Le Comité exécutif a également recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte la proposition de modification de la disposition relative à l'étiquetage 4.2.1 de l'annexe C sur les raisins secs dans la *Norme générale pour les fruits secs*, puisque le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (CCPFV) a été ajourné *sine die*.
56. Le Comité exécutif a en outre recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, demande aux comités s'occupant de produits et, dans le cas de comités ajournés, au Secrétariat du Codex, de revoir les dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail dans les normes du Codex existantes à la lumière de la nouvelle norme y afférente.

### Proposition de nouveaux travaux

- Innovation – utilisation de la technologie pour l'étiquetage des aliments

## Conclusion

57. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, approuve la proposition de commencer de nouveaux travaux intitulés Innovation – utilisation de la technologie pour l'étiquetage des aliments.

## **Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (TFAMR)<sup>14</sup>**

### Adoption finale

- Version révisée du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CXC 61-2005) – Étape 8
  - Avant-projet de Lignes directrices sur le suivi et la surveillance intégrés de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire – Étape 5/8
58. Les membres du Comité exécutif ont félicité le Groupe intergouvernemental spécial, qui a achevé ses travaux dans les délais impartis et a su résoudre des questions très complexes et travailler de manière collégiale, selon des modalités en ligne, afin de trouver un consensus malgré les défis, ce qui représentait une entreprise majeure.
59. Il a été proposé d'appuyer une proposition notée dans le rapport du Groupe intergouvernemental et que les membres sont invités à soutenir, reconnaissant l'importance du Codex, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour l'élaboration de textes cohérents visant à soutenir les efforts de lutte contre la résistance aux antimicrobiens et la nécessité pour les membres du Codex de préconiser que la CIPV donne la priorité à l'élaboration de lignes directrices sur l'utilisation des antimicrobiens à des fins phytosanitaires.

## Conclusion

60. Le Comité exécutif:
- a recommandé que la Commission, à sa quarante-quatrième session, adopte à l'étape 8 la version révisée du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CXC 61-2005); et qu'elle adopte à l'étape 5/8 l'avant-projet de Lignes directrices sur le suivi et la surveillance intégrés de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire;
  - a félicité le Groupe intergouvernemental pour l'achèvement de ses travaux et a recommandé à la Commission de le dissoudre après l'adoption finale des deux textes;

---

<sup>14</sup> CX/EXEC 21/81/2, Add. 2 annexe 4; CX/CAC 21/44/11.

- a encouragé les Membres du Codex à plaider en faveur de la hiérarchisation des travaux de la CIPV sur l'utilisation des antimicrobiens à des fins phytosanitaires afin de relever les défis posés par la résistance aux antimicrobiens.

### **QUESTIONS RELATIVES À D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX (point 3 de l'ordre du jour)<sup>15</sup>**

#### **Proposition de révision de la Norme pour le kimchi (CXS 223-2001)**

61. Le Comité exécutif a été informé qu'un document de travail portant sur une proposition de révision de la *Norme pour le kimchi* (CXS 223-2001) avait été soumis au Secrétariat du Codex. Cette norme relevant du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités, qui avait été ajourné *sine die* à la quarante-troisième session de la Commission, une lettre circulaire sera distribuée, demandant l'avis des Membres et des observateurs sur la nouvelle proposition de travail. Le Comité exécutif procédera ensuite à un examen critique à sa quatre-vingt-troisième session en vue d'une éventuelle approbation de ce nouvel axe de travail par la Commission à sa quarante-cinquième session. Le Comité exécutif a été invité à prendre note de la nouvelle proposition de travail, rappelant également que deux autres nouveaux éléments de travail, les amandes d'acajou et les patates douces séchées, avaient déjà été approuvés et mis en réserve en vue d'éventuels travaux à venir, ce qui pourrait justifier l'examen d'une éventuelle proposition de réactivation du Comité sur les fruits et légumes traités par la Commission à sa quarante-cinquième session.
62. Un Membre, se félicitant du projet de publier une lettre circulaire aux fins d'évaluer l'intérêt et le soutien portés à la mise en œuvre des nouveaux travaux proposés, a souligné qu'il était prématuré de discuter de la réactivation du Comité avant que les réponses au courrier n'aient été compilées et analysées.

#### **Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche**

63. Le Comité exécutif a été informé que le Comité sur le poisson et les produits de la pêche s'était récemment réuni par correspondance pour sa trente-cinquième session et avait accepté de créer un groupe de travail électronique, présidé par les Philippines et coprésidé par l'UE, afin de superviser l'évaluation organoleptique de l'espèce candidate *S. lemuru*, et d'en rendre compte au Comité sur le poisson et les produits de la pêche à sa trente-sixième session, provisoirement prévue pour le début de 2023.

#### **Comité du Codex sur les graisses et les huiles**

64. Le Comité exécutif a été informé que le Comité du Codex sur les graisses et les huiles, dont la vingt-septième session venait d'avoir lieu, avait achevé avec succès ses travaux sur l'huile de tournesol, qui ont été transmis à la Commission pour adoption finale à sa quarante-cinquième session, et avait fait progresser ses travaux sur l'huile d'avocat, qui ont été transmis à la Commission à sa quarante-cinquième session pour adoption à l'étape 5. En raison de la nécessité de poursuivre les travaux sur la révision de la *Norme pour l'huile d'olive et l'huile de grignons d'olive* (CXS 33-1981) et sur l'avant-projet de dispositions pour l'huile d'avocat (à inclure dans la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999)), une prorogation du délai d'achèvement de ces travaux jusqu'à la vingt-huitième session du Comité sur les graisses et les huiles a été demandée.
65. Le Comité sur les graisses et les huiles avait transmis quatre nouvelles propositions de travail pour approbation, à savoir l'huile de graine de camélia; l'huile de sacha inchi et l'huile de soja à haute teneur en acide oléique (à inclure dans la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999)), et l'huile de calanus (à inclure dans la *Norme pour l'huile de poisson* (CXS 329-2017)), et en raison du laps de temps extrêmement court qui sépare la fin de la vingt-septième session du Comité du Codex sur les graisses et les huiles et les prochaines sessions du Comité exécutif et de la Commission, l'approbation de ces nouvelles propositions de travail était prévue pour 2022.
66. Au nom d'un Membre, le Comité du Codex sur les graisses et les huiles avait également demandé des orientations et des conseils au Comité exécutif sur un mécanisme qui pourrait être utilisé pour réviser la *Norme pour les produits à base de matières grasses laitières* (CXS 280-1973) en vue d'harmoniser les teneurs maximales en cuivre et en fer dans le ghee (huile de beurre) dans la norme CXS 280-1973

---

<sup>15</sup> CX/EXEC 21/81/3.

avec celles de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999). Le Secrétariat du Codex a proposé que le Comité exécutif approfondisse son examen de la question à sa quatre-vingt-deuxième session.

67. Un Membre a fait remarquer que les questions examinées ci-dessus illustraient bien le fait que la pérennité des activités du Codex dépendait de la manière dont les travaux étaient organisés et qu'il fallait garder cela à l'esprit lors de l'organisation des travaux du Codex en 2022 et de la discussion sur le Codex et la pandémie (point 4 de l'ordre du jour).

### Conclusion

68. Le Comité exécutif:
- a pris note de l'information communiquée;
  - a recommandé une prorogation du calendrier prévu pour l'achèvement des travaux de révision de la *Norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive* (CXS 33-1981) et des dispositions relatives à l'huile d'avocat à la vingt-huitième session du Comité sur les graisses et les huiles, en tenant compte des défis posés par la pandémie;
  - a pris note des nouvelles propositions de travail du Comité sur les graisses et les huiles et a recommandé que, sur la base de la pratique actuelle et afin de ne pas perdre de temps, les groupes de travail électroniques commencent immédiatement leurs travaux en attendant l'approbation des nouvelles propositions par la Commission à sa quarante-cinquième session; et
  - a pris note de la demande du Comité sur les graisses et les huiles d'être conseillé sur le mécanisme à utiliser aux fins d'une éventuelle révision de la *Norme pour les produits à base de matières grasses laitières* (CXS 280-1973) en vue d'harmoniser les teneurs maximales en cuivre et en fer dans le ghee (huile de beurre) dans la norme CXS 280-1973 avec celles de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999). Le Comité exécutif a en outre noté que la question serait examinée à sa quatre-vingt-deuxième session.

## LE CODEX ET LA PANDÉMIE – PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET DE LA QUATRE-VINGTIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF, ET QUESTIONS À EXAMINER POUR 2022 (point 4 de l'ordre du jour)<sup>16</sup>

69. En abordant l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Vice-Président a rappelé les travaux accomplis sur le sujet à la quatre-vingtième session du Comité exécutif, en relevant que celui-ci avait alors jeté les bases pour la poursuite des travaux du Codex en 2021.
70. Le Secrétariat du Codex a présenté le document et précisé qu'il avait été établi en consultation avec le Président et les Vice-Présidents de la Commission et en tenant compte des réactions des Membres et observateurs et de beaucoup d'autres intervenants jouant un rôle clé au sein du Codex, par exemple au niveau d'enquêtes menées après les réunions ou dans le cadre de réunions informelles. Il visait à favoriser la réflexion sur l'expérience acquise pendant la première année au cours de laquelle l'ensemble du travail du Codex s'est effectué en ligne et rappelait les réalisations de la famille du Codex et la résilience dont elle avait fait preuve, ainsi que la grande satisfaction généralement éprouvée devant l'avancement des travaux en 2021. Le document relevait aussi les défis à surmonter, du fait notamment du calendrier très serré, des délais fixés pour les travaux qu'il était difficile de toujours respecter et de la disparition de l'interaction en présentiel. Il a été réaffirmé que les valeurs fondamentales du Codex sous-tendent l'ensemble des efforts consentis pour faire avancer les travaux en 2021, ce qui, d'une manière générale, renforce l'inclusion, la transparence et la collaboration, et qu'il reste possible malgré tout de renforcer les consensus en tenant des réunions en ligne.
71. Le Secrétariat du Codex a souligné l'incertitude qui subsiste concernant l'avenir immédiat. Alors que son soixantième anniversaire en 2023 se rapproche toujours plus, le Codex dans son ensemble doit réfléchir à ce qui a été accompli hier en présentiel et aujourd'hui dans la réalité virtuelle à laquelle on est confronté et regrouper ces expériences pour déboucher sur un meilleur modèle pour le Codex au sortir de la pandémie. À cet égard, les recommandations contenues dans le document mettent l'accent sur trois points. Il s'agit: i) de reconnaître les réalisations obtenues en 2021; ii) de mettre en

<sup>16</sup> CX/EXEC 21/81/4.



place les éléments essentiels pour faciliter les progrès des travaux du Codex en 2022; et iii) de définir un processus permettant la mise au point d'un modèle actualisé du Codex pour le moyen et le long terme.

72. Le Vice-Président était conscient des préoccupations liées au temps limité dont on dispose pour réfléchir au contenu du document et de l'importance que revêt cette question pour le Codex. Il serait certes toujours utile d'avoir plus de temps, mais il s'agit d'une question urgente dont le Comité exécutif doit constamment s'occuper. Il a été convenu d'examiner les recommandations l'une après l'autre ce qui permettrait d'aborder les points les plus urgents à la présente session, d'autres aspects pouvant être traités ultérieurement.

#### Recommandation 1

73. Les Membres ont salué les efforts énormes consentis par le Secrétariat du Codex, les secrétariats des organisations hôtes, les présidents, les GTE, les Membres et les observateurs qui ont abouti aux réalisations de 2021 et ils ont exprimé leur reconnaissance à tous pour le travail accompli et l'adaptation aux conditions nouvelles. L'engagement accru des Membres qui n'avaient pas précédemment collaboré ou participé aux réunions du Codex a également été relevé.

#### Recommandation 2

##### *i) Extension de l'interprétation des règles sur le lieu de réunion*

74. De l'avis général, il a été décidé de recommander à la Commission, à sa quarante-quatrième session, de continuer à interpréter les paragraphes 7 et 8 de l'article XI du Règlement intérieur comme s'étendant aux réunions en ligne. Il a été proposé que cette interprétation ne soit pas limitée à 2022, mais qu'elle concerne l'avenir de manière générale – le Bureau du Conseiller juridique de l'OMS ayant confirmé que les Membres jouissaient de la prérogative de faire une telle recommandation voire d'envisager ultérieurement une révision des procédures. Il a été confirmé que cette interprétation large permettait de déterminer, au cas par cas, si une session devait se dérouler en ligne ou en présentiel, sans privilégier l'une ou l'autre solution.
75. Le fait que la recommandation soit accompagnée d'une déclaration selon laquelle les critères élaborés par le Comité exécutif, à sa quatre-vingtième session, devaient être pris en compte en appliquant l'interprétation a soulevé une préoccupation, ces critères pouvant ne pas toujours être pertinents ou appropriés à mesure que les pays et les régions émergent de la pandémie, pas nécessairement au même rythme. Il a été reconnu qu'un tel cas de figure était probable et qu'à l'avenir le Comité exécutif devrait réévaluer ces critères, et faire rapport à leur sujet, pour veiller à ce qu'ils restent d'actualité.
76. La crainte de voir l'interprétation du Règlement intérieur exclure la possibilité de réunions hybrides a été évoquée. Le Secrétariat du Codex et le Bureau du Conseiller juridique de l'OMS ont fait observer qu'en réponse aux demandes reçues des Membres, la FAO et l'OMS avaient commencé à organiser des réunions hybrides et que l'application de cette formule dans le cadre du Codex nécessitait davantage de réflexions et de discussions. En attendant, la recommandation n'excluait aucunement l'examen de telles approches.

##### *ii) Programmation des réunions du Codex*

77. L'importance d'une programmation réaliste et opportune des réunions du Codex a été généralement appuyée par les Membres, qui ont prié le Secrétariat du Codex de diffuser le calendrier des réunions pour 2022 dès que possible afin de faciliter la planification par les Membres. En évaluant le calendrier pour 2021, on a relevé que l'importante charge de travail résultait à la fois du report des sessions de 2020 et des préparatifs supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre effective du programme de travail en ligne. Si le nombre de réunions préparatoires nécessaires pouvait être réduit grâce à l'expérience progressivement acquise par les Membres, il convenait également de souligner que les réunions reportées en 2022, comme la prochaine série de Comités FAO/OMS de coordination, devaient elles aussi être reprogrammées. Le Secrétariat du Codex a également noté que la question de la programmation devrait être examinée dans le cadre de la planification à moyen et à long terme.

##### *iii) Adoption de normes en 2022*

78. Les Membres ont noté le caractère sans précédent de la recommandation tendant à renoncer à une session de la Commission en 2022 et estimé que des précisions et une réflexion plus approfondies s'imposaient sur les conséquences d'une telle décision. Il a été convenu à ce stade qu'il serait utile de se demander à quoi ressemblerait un mécanisme simplifié pour l'adoption de normes et qu'il y avait pour le moment un accord de principe sur la poursuite de cet examen exploratoire. Le Secrétaire du

Codex a précisé que la proposition impliquait qu'il fallait trouver le temps nécessaire au cours de l'année pour réfléchir à l'expérience sans précédent des derniers 18 mois et permettre au Codex d'en tirer pleinement parti – un aspect important à approfondir au regard des ressources considérables engagées par la Commission. Relevant le souhait d'envisager cette question en principe, il a indiqué que le Secrétariat du Codex établirait une proposition plus détaillée qui serait soumise à la quatre-vingt-deuxième session du Comité exécutif et que tout processus devrait être approuvé par les Membres de la Commission. Il a noté enfin qu'il était envisagé qu'une session de la Commission se tienne en personne en juillet 2023 pour éviter un intervalle de 24 mois entre deux sessions plénières.

*iv) Rôle des groupes de travail électroniques (GTE) et autres mécanismes inclusifs et transparents*

79. De l'avis général, il était important de se prévaloir de l'expérience des 18 derniers mois pour déterminer comment les GTE et d'autres mécanismes pourraient être utilisés plus efficacement. La participation souvent faible des Membres aux GTE a été soulignée comme un point devant retenir l'attention dans l'optique d'une meilleure efficacité. Il a également été suggéré de réduire le nombre de ces groupes.
80. Suite à une demande relative à l'actualisation du guide à l'intention des GTE, le Secrétariat du Codex a précisé qu'elle avait été retardée par la pandémie et qu'il fallait tenir compte de l'expérience acquise pendant la pandémie pour la finaliser.
81. En réponse à la crainte relative au fait que la recommandation laisserait entendre que les GTE devraient poursuivre leurs travaux jusqu'à la formulation d'une recommandation au Comité concerné, le Secrétariat du Codex a précisé que l'intention n'était pas de dicter quand les GTE pourraient faire rapport aux Comités, mais plutôt de les encourager à être aussi productifs que possible, puisque les travaux encore incomplets soumis à un Comité pouvaient ralentir les progrès et entraîner des coûts supplémentaires.

Recommandation 3

82. L'importance d'une poursuite des discussions pour réfléchir aux expériences faites jusqu'ici a été dans l'ensemble reconnue et il a été convenu d'engager un processus visant à élaborer un plan pour l'avenir d'ici au soixantième anniversaire du Codex. Le processus devait être réaliste, tenir compte des élections à venir et des changements dans la composition du Comité exécutif qui en découleront, et ne devrait pas trop entrer dans les détails. Suite à la demande concernant des éclaircissements sur la consultation des Membres et observateurs, le Secrétariat a précisé qu'il s'agissait de veiller à ce que ceux-ci participent au processus dès le départ, qu'ils connaissent l'existence du document sur ce point et qu'ils aient l'occasion de faire connaître leurs vues sur ce que le Comité exécutif devait examiner ou privilégier lors de l'élaboration initiale d'un projet d'approche. Cela donnerait aussi l'occasion d'assurer les Membres et observateurs que le processus serait inclusif et qu'ils pourraient y contribuer.

**Conclusion**

83. Le Comité exécutif a salué les efforts énormes consentis par la famille du Codex pour mener à bien le programme de travail de 2021 de manière pragmatique et efficace en exploitant au mieux l'ensemble des outils disponibles avec l'appui particulièrement efficace du Secrétariat du Codex.
84. Pour que le Codex puisse continuer de répondre rapidement et efficacement à l'incertitude liée à la pandémie ou de relever les défis nouveaux ou émergents à surmonter, surtout en 2022, le Comité exécutif a recommandé que:
  - i. la Commission à sa quarante-quatrième session décide que les paragraphes 7 et 8 de l'article XI de son Règlement intérieur continuent d'être interprétés comme s'étendant à l'organisation de sessions en ligne des organes subsidiaires du Codex, y compris du Comité exécutif, compte tenu des critères définis par celui-ci à sa quatre-vingtième session (voir le paragraphe 35.iv du rapport de la session);
  - ii. les présidents et les Secrétariats hôtes collaborent étroitement avec le Secrétariat du Codex en vue d'établir un calendrier dont la mise en œuvre est réaliste et qui laisse suffisamment de temps entre les réunions pour faciliter à la fois le travail du Secrétariat du Codex et la préparation et la participation des Membres et observateurs au cours de l'année à venir;

- iii. la Commission, à sa quarante-quatrième session, charge le Secrétariat du Codex d'élaborer une proposition concernant une méthode pour l'adoption des normes en 2022 qui soit moins contraignante qu'une pleine session de la Commission afin d'alléger la charge de travail en 2022, pour la quatre-vingt-deuxième session du Comité exécutif;
  - iv. le Secrétariat du Codex, avec les présidents et l'ensemble des Membres, examine plus avant comment continuer à renforcer les GTE et/ou d'autres mécanismes inclusifs et transparents pour qu'ils jouent un rôle encore plus fondamental au sein du Codex en tant que dispositifs souples permettant de préparer les travaux et de veiller à ce qu'un débat dans les organes subsidiaires n'ait lieu que si des orientations sont nécessaires ou si les travaux sont prêts et peuvent être soumis à la procédure des étapes.
85. Le Comité exécutif a décidé de mettre en place et de diriger un processus en vue de l'élaboration d'un plan pour l'avenir du Codex à soumettre à la Commission en 2023, à l'occasion de son soixantième anniversaire. Il a été noté que ce processus serait lancé au premier trimestre 2022 au moyen de communications et de démarches auprès des Membres et observateurs visant à recueillir leurs vues générales sur la forme à donner au Codex à l'avenir. Les membres du Comité exécutif examineraient ensuite les réactions des Membres et observateurs ainsi que les informations disponibles dans le document de la quatre-vingt-unième session du Comité exécutif et dans les enquêtes suivant la réunion et la consultation; élaboreraient un avant-projet; et définiraient les étapes suivantes du processus.

### **SOUS-COMITE SUR LE PLAN STRATEGIQUE DU CODEX POUR 2020-2025 (point 5 de l'ordre du jour)<sup>17</sup>**

86. Un des Vice-Présidents de la Commission du Codex Alimentarius, en sa qualité de Président du Sous-Comité sur le Plan stratégique 2020-2025 du Codex, a présenté ce point de l'ordre du jour, notant que le rapport avait fait l'objet de longues discussions au sein du Sous-Comité, et a remercié tous ceux qui avaient apporté une contribution. La teneur comme les recommandations du rapport ont fait consensus, tandis que des discussions se sont tenues sur les points suivants.
- Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025
87. Le Secrétariat du Codex a donné une vue d'ensemble de l'appendice 1 au rapport, qui présentait des propositions sur la manière de rendre compte de la mise en œuvre du Plan stratégique de manière à fournir aux Membres des informations complètes, objectives et fiables à ce sujet. De plus, si l'on veut se doter d'un plan de suivi et d'évaluation efficace et fiable, son élaboration devrait faire partie intégrante du processus de mise au point du Plan stratégique, et non intervenir à un stade ultérieur, et les enseignements tirés à cet égard devraient être pris en compte dans les futurs exercices de planification stratégique.
88. Des commentaires spécifiques ont été formulés sur les indicateurs suivants:
- 2.3.1: Un bref rapport descriptif (sous la forme d'une présentation qualitative des progrès) pourrait figurer dans le cadre de suivi et d'évaluation afin de faire rapport sur le financement de base de la fourniture d'avis scientifiques à la Commission du Codex Alimentarius, en s'appuyant sur le document connexe de la Commission établi par la FAO et l'OMS sur cette question.
  - 4.1.1: Plutôt que de se fonder sur les inscriptions, il a été proposé que le Secrétariat surveille l'évolution de la participation des pays Membres aux réunions du Codex à l'aide des listes des participants.
  - 4.2.1: Le nombre de réponses pour une lettre circulaire est apparu trop faible pour indiquer une participation active. Il pourrait être porté à deux ou trois.
89. Le Secrétariat du Codex a noté que les observations seraient traitées au titre du cadre de suivi et d'évaluation. Il a en outre été relevé qu'un rapport complet sur le suivi et l'évaluation du Plan stratégique pour la période biennale 2020-2021 serait présenté l'année prochaine.

---

<sup>17</sup> CX/EXEC 21/81/5.

Questions renvoyées par le Comité du Codex sur les principes généraux

90. Le Vice-Président a noté que le Comité du Codex sur les principes généraux avait renvoyé deux points à l'attention du Sous-Comité de la planification stratégique du Codex, à savoir ses discussions sur le suivi de l'utilisation des normes du Codex et sur le suivi des résultats du Codex dans le contexte des objectifs de développement durable (ODD). Dans le contexte de l'objectif 3 du Plan stratégique et de l'élaboration d'un mécanisme de suivi de l'utilisation et de l'impact des normes du Codex, le Secrétariat du Codex a donné un aperçu des travaux entrepris pour concevoir un tel mécanisme, notant que les résultats de ces travaux seraient communiqués à la prochaine session du Comité exécutif. Compte tenu de l'intérêt général que ces travaux suscitent chez les Membres, le Secrétariat du Codex a noté qu'après la présentation à la prochaine session du Comité exécutif, d'autres comités pourraient également être informés des travaux en cours. On a fait observer que, même si le suivi des normes du Codex dans le contexte des ODD était une question importante, celle-ci relevait principalement du rôle des Membres et que le sous-comité n'aurait pas à l'examiner plus avant.

**Conclusion**

91. Le Comité exécutif:
- i. a accueilli favorablement le rapport et ses recommandations, en application du mandat du quatrième Sous-Comité de la planification stratégique relatif à la mise en œuvre du Plan stratégique, le renvoyant à la quarante-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius;
  - ii. a pris note des questions que le Comité du Codex sur les principes généraux, à sa trente-deuxième session, a renvoyées au Sous-Comité;
  - iii. a recommandé:
    - a) que la quatre-vingt-deuxième session du Comité exécutif, dont la composition doit être renouvelée à l'issue des élections prévues à la quarante-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius, examine s'il convient de faire du suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique un point permanent de son ordre du jour et si cette activité doit recevoir l'appui d'un sous-comité de planification stratégique supplémentaire;
    - b) qu'un débat de fond sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2025 du Codex ait lieu lors de la quarante-cinquième session de la Commission du Codex Alimentarius dans le cadre du premier examen biennal du Plan stratégique, ce débat devant être éclairé par le rapport pertinent sur la mise en œuvre du Plan stratégique et toutes délibérations du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius;
    - c) que l'ordre du jour de chacun des Comités régionaux de coordination FAO/OMS à venir, appelés à se réunir en 2022 et 2023, comporte les points suivants:
      - l'examen du plan de mise en œuvre régional pertinent pour 2020 et 2021; et
      - l'élaboration de plans de mise en œuvre régionaux axés sur les activités prioritaires à effectuer en 2022 et 2023;
    - d) que le Secrétariat du Codex rende compte chaque année au Comité exécutif du Codex de l'état d'avancement des activités effectuées à l'appui de la mise en œuvre des objectifs stratégiques 3 et 5; et en particulier fasse état de ses travaux en cours visant l'élaboration d'un mécanisme qui doit permettre de mesurer l'utilisation et l'effet des normes du Codex;
    - e) que la Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante-quatrième session, prie les pays Membres de la FAO et de l'OMS d'inviter instamment les deux organisations à entretenir et à maximiser leur coordination dans l'élaboration et la mise en œuvre ultérieure de leurs stratégies respectives en matière de sécurité sanitaire des aliments<sup>18</sup>;
    - f) qu'à une réunion future, le Comité exécutif du Codex examine le produit de l'évaluation à mi-parcours du Fonds fiduciaire 2 (FFC2) et juge de toutes implications dont il serait porteur pour l'accomplissement des résultantes du Plan stratégique du

---

<sup>18</sup> Dans la résolution WHA73.5, le Directeur général de l'OMS est prié d'étudier avec le Directeur général de la FAO une méthode permettant de coordonner les efforts stratégiques des deux institutions en matière de sécurité sanitaire des aliments et de présenter un rapport sur ce projet de méthode à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé et, par l'intermédiaire du Directeur général de la FAO, aux organes directeurs de la FAO, selon qu'il conviendra.

Codex, en vue d'éclairer les débats au sein des structures de gouvernance du Fonds fiduciaire du Codex relatifs à toutes modifications à apporter à son document de projet;

g) que la Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante-quatrième session, adopte le cadre de suivi du Plan stratégique, avec les modifications proposées par le Comité exécutif à sa quatre-vingt-unième session.

### **SOUS-COMITÉ SUR L'APPLICATION DES DÉCLARATIONS DE PRINCIPES CONCERNANT LE RÔLE DE LA SCIENCE (point 6 de l'ordre du jour)<sup>19</sup>**

92. Le Secrétaire du Codex a présenté le point en soulignant que le document servirait de base à une éventuelle orientation future pour la mise en pratique des «Déclarations de principes». Il a également fourni un aperçu de l'analyse conduite par le Secrétariat en consultation avec le Président et les Vice-Présidents de la Commission. Il a d'abord rappelé que les Déclarations de principes avaient été adoptées au moment de la constitution de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et avant la fin de l'établissement du cadre d'analyse des risques, qui s'est déroulé sur les 15 années suivantes. Il a également été noté que le document était destiné à être examiné aux fins d'une première discussion et que, contrairement à ce que le Comité exécutif avait envisagé au départ, il n'avait été ni examiné, ni révisé par le Sous-Comité.
93. Le Secrétaire du Codex a attiré l'attention du Comité exécutif sur les orientations d'interprétation relatives à l'utilisation des Déclarations de principes incluses dans le document, notant que:
- la Déclaration de principes 1 décrit la façon dont le Codex fonctionne concernant les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, ne porte pas à controverse et n'offre pas d'orientations pour les cas complexes;
  - la Déclaration 2 n'explique pas quels autres facteurs légitimes pertinents pour le mandat du Codex sont appropriés pour être pris en compte par le Codex dans le cadre des prises de décisions sur les normes alimentaires. C'est le rôle des critères qui ont été élaborés ultérieurement;
  - la Déclaration 3 souligne l'importance de l'étiquetage des denrées alimentaires qui pourrait être utilisé pour répondre aux préoccupations des consommateurs;
  - la Déclaration 4 offre une voie officielle permettant aux Membres de décider de ne pas utiliser une norme sans avoir à prolonger le débat sur d'autres considérations. Il s'agit là d'une possibilité, et non d'une obligation, pour les Membres, comme l'indique l'expression « peuvent s'abstenir ».
94. Le Secrétaire du Codex a présenté l'analyse des «Critères pour la prise en compte des autres facteurs mentionnés dans la deuxième Déclaration de principes» (Critères), notant que:
- le critère a) contient des informations également incluses dans les textes du Codex sur l'analyse des risques et dans le Plan stratégique du Codex, et n'offre pas d'autres informations sur l'utilisation des autres facteurs légitimes;
  - les critères b), c), e) et g) fournissent des éléments d'identification des autres facteurs légitimes et qu'ils devraient être identifiés dans le processus de gestion des risques;
  - les critères b) et f) indiquent que lorsque d'autres facteurs légitimes sont utilisés dans le Codex, cela doit être clairement indiqué et documenté;
  - le critère d) reconnaît que les Membres peuvent néanmoins fonder les mesures au niveau national sur des préoccupations qui ne sont pas admissibles dans le Codex et que celles-ci peuvent être légitimes dans d'autres contextes, mais qu'il n'incombe pas au Codex de déterminer cette légitimité;
  - le critère h) n'est pas clair, en particulier s'agissant de la première partie, qui se rapporte à la création d'obstacles au commerce, et ne peut être considéré que comme *ex post*.
95. Ensuite, le Secrétaire du Codex a présenté le diagramme visant à orienter les Présidents des comités du Codex tel que proposé dans le document et a présenté la mise en pratique possible de l'application de la Déclaration 4 pour les cas où le Président l'estimait appropriée. Cette procédure comprend deux

---

<sup>19</sup> CX/EXEC 21/81/6.

options, qui prévoient soit l'ajout d'une déclaration dans le rapport, soit l'inclusion d'une note de bas de page dans la norme Codex pertinente.

96. En conclusion, le Secrétaire du Codex a rappelé le rôle important des Présidents pour le Codex et a noté les différentes options dont ils disposent dans les cas où la Déclaration 4 n'était pas applicable ou lorsque les Membres ne s'accordaient pas pour l'utiliser.

#### **Débat**

97. Le Comité exécutif a noté et exprimé son appréciation du document présenté par le Secrétariat du Codex, reconnaissant qu'en raison de sa disponibilité tardive, il n'a pas été possible de fournir des commentaires détaillés sur l'analyse contenue dans le document et qu'il avait encore besoin de temps pour en débattre.
98. Les points suivants ont été soulevés lors des interventions des Membres:
- la nécessité de collaborer avec l'ensemble des Membres du Codex à l'élaboration des orientations pratiques;
  - les directives sur la mise en pratique devraient également être adressées aux Membres et examiner plus avant l'utilisation des réserves dans les réunions du Codex;
  - l'utilisation de notes de bas de page relatives aux réserves dans les textes du Codex pourrait nuire à la valeur des textes;
  - d'autres facteurs qui ne relèvent pas du mandat du Codex ou qui ne sont pas acceptables à l'échelle mondiale ne devraient pas bloquer l'adoption d'une norme du Codex;
  - l'utilisation de la science comme fondement est de la plus haute importance pour l'élaboration des normes du Codex;
  - il ne devrait pas être possible de s'opposer à l'utilisation de la Déclaration 4 ; les Déclarations s'appliquent indifféremment du fait qu'un Membre ait, ou non, fait objection et soit, ou non, convenu de s'abstenir.

#### **Conclusion**

99. Le Comité exécutif a pris note du document CX/EXEC 21/81/6 et est convenu de rétablir le Sous-Comité sur l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science avec le mandat ci-après.

##### **i. Champ d'activité**

Poursuivre l'élaboration des orientations pratiques à l'intention des organes subsidiaires du Codex et de leurs présidents et Membres sur la mise en pratique des Déclarations de principes concernant le rôle de la science, afin de permettre au Codex d'établir les normes dont les Membres ont besoin, sur la base de données scientifiques, tout en prenant en compte différentes situations dans différentes régions du monde, et compléter les orientations fournies dans les Mesures visant à faciliter le consensus.

##### **ii. Calendrier et résultats attendus**

Le Sous-Comité commencera ses travaux le 18 novembre 2021. Il visera à faciliter un échange de vues entre les membres du Comité exécutif sur le document CX/EXEC 21/81/6 pour recueillir des commentaires aux fins des discussions sur le projet d'orientation et de sa révision par le Comité exécutif à sa quatre-vingt-deuxième session, soulignant que celui-ci étudierait à cette occasion comment faire participer l'ensemble des Membres du Codex.

##### **iii. Membres et modalités de travail**

Le Sous-Comité sera présidé par l'un des vice-présidents de la Commission, qui sera nommé à l'issue des élections à la quarante-quatrième session de la Commission par le président, les deux autres vice-présidents étant coprésidents. Le Sous-Comité sera ouvert à tous les membres du Comité exécutif. Il travaillera par voie électronique, au moyen de la plateforme en ligne, uniquement en anglais.

## QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELATIVES AU CODEX: RAPPORT INTÉrimAIRE 2020-2021 (point 7 de l'ordre du jour)<sup>20</sup>

100. En présentation de ce point, le Secrétariat du Codex a donné un aperçu des dépenses sur l'exercice biennal 2020-2021 et une proposition de budget pour l'exercice 2022-2023. Les efforts se sont poursuivis pour orienter le budget disponible afin de soutenir l'inclusivité et la transparence des travaux du Codex pendant la pandémie de COVID-19. Lorsque des économies avaient été réalisées, elles avaient été affectées à des domaines de travail clés conformément au Plan stratégique. Ce fut notamment le cas pour les travaux préliminaires sur un mécanisme de surveillance de l'utilisation et de l'impact des normes du Codex (objectif 3) et pour le renouvellement des systèmes informatiques du Codex (objectif 5). Le Secrétariat a souligné qu'il serait important de conserver ces souplesses au cours du prochain exercice biennal, car des incertitudes subsistent et les dépenses continueront d'être guidées par le Plan stratégique.

### Conclusion

101. Le Comité exécutif a pris note des éléments ci-après:
- le rapport intérimaire 2020-2021, les ajustements apportés en réponse à la pandémie et les efforts continus visant à anticiper les travaux dans le cadre du Plan stratégique afin de garantir une utilisation optimale des économies découlant principalement de la diminution des déplacements au cours de l'exercice biennal.
  - l'évaluation de l'impact de la pandémie sur le plan de travail et le budget, les propositions pour l'exercice biennal 2022-2023, les hypothèses qui y sont énoncées et la souplesse continue des lignes budgétaires pour faire en sorte que le Codex puisse continuer de s'adapter à l'évolution des situations.

## QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS (point 8 de l'ordre du jour)<sup>21</sup>

102. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté ce point.
103. Le Comité exécutif a pris note de l'aperçu exhaustif des activités de la FAO et de l'OMS présentant un intérêt pour le Codex et n'a fait aucun commentaire spécifique sur le document général.

### Point 8.1 Nouvelles sources d'aliments et nouveaux systèmes de production: attention et orientations attendues du Codex

104. La FAO et l'OMS ont souhaité attirer l'attention du Codex sur de nouvelles questions pertinentes pour les systèmes agroalimentaires, en lien avec la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, notamment les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production, et ont demandé l'avis du Comité exécutif sur les points ci-après:
- les mécanismes par lesquels la FAO et l'OMS pourraient communiquer ces thèmes aux comités concernés;
  - les modalités à suivre pour étudier la manière dont les travaux supplémentaires pourraient être lancés et confiés au Codex sur ces questions transversales; et
  - les processus qui permettraient au Codex d'évaluer de manière globale et de hiérarchiser les besoins potentiels en matière de mesures à prendre dans ces domaines.
105. Le Comité exécutif a discuté d'un moyen d'étudier les mécanismes potentiels qui pourraient être utilisés pour traiter les questions transversales, globales et émergentes du Codex, telles que les insectes comestibles et les algues. Chacun s'accorde sur le fait qu'au stade actuel, les questions émergentes devraient être traitées au travers des mécanismes et comités existants, avec l'appui de la FAO et de l'OMS aux fins d'avis scientifiques, selon qu'il conviendra.
106. La FAO a rappelé que le défi était de savoir comment ces questions pouvaient initialement être soumises à l'examen du Codex, puisque ces questions ne relèvent pas naturellement du mandat des comités existants.

<sup>20</sup> CX/CAC 21/44/14; CX/CAC 21/44/14 Add. 1-4

<sup>21</sup> CX/CAC 21/44/15 et Add.1, 2, 3 et 4.

107. Plusieurs options ont été envisagées, notamment un groupe de travail de la Commission ou un sous-comité du Comité exécutif, l'utilisation de lettres circulaires, des débats aux comités régionaux de coordination ou une combinaison de ces options. La dernière option pourrait être envisagée comme un prolongement du Sous-Comité de la planification stratégique au regard de l'objectif stratégique 1. Bien qu'il n'y ait pas de solution idéale et puisque les aspects liés à la procédure et à la gestion de cette question doivent être étudiés, il a été proposé qu'un sous-comité du Comité exécutif fournisse un moyen initial d'examiner cette question plus rapidement.

**Point 8.2 Nouvelle stratégie de la FAO sur la sécurité sanitaire des aliments pour 2022-2031 – mise à jour de l'état d'avancement**

**Point 8.3 Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments pour 2022-2030 – mise à jour de l'état d'avancement**

108. Le Vice-Président a rappelé et le Comité exécutif a réitéré la conclusion retenue lors des débats relatifs au point 5 sur le Sous-Comité de la planification stratégique, recommandant que la FAO et l'OMS maintiennent et maximisent la coordination dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre ultérieure de leurs stratégies respectives pour la sécurité sanitaire des aliments, tout en reconnaissant dans le même temps que les deux organisations avaient déjà pris des dispositions adaptées pour assurer cette coordination.

**Point 8.4 Fonds fiduciaire du Codex: enseignements de la pandémie de COVID-19**

109. Le Vice-Président a attiré l'attention sur les sections du rapport soulignant la nécessité d'examiner dans quelle mesure la portée actuelle de l'appui du Fonds fiduciaire du Codex pourrait être adaptée pour être la plus efficace possible et faire preuve de souplesse pour relever les défis posés par les circonstances exceptionnelles qui limitent la capacité des pays à participer efficacement aux travaux du Codex, et à s'adapter à l'environnement de travail en ligne émergent imposé par la pandémie. Même s'il est largement admis que la souplesse est un élément important, en particulier dans les circonstances actuelles, il convient également de garantir la transparence des adaptations apportées.

**Conclusion**

110. Le Comité exécutif:

- i. a pris note des informations et des recommandations fournies dans le document présenté par la FAO et l'OMS et a pris note avec satisfaction du document sur les nouvelles questions pertinentes pour les systèmes agroalimentaires, en lien avec la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, notamment les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production;
- ii. est convenu de créer un sous-comité chargé d'étudier les mécanismes potentiels pouvant être utilisés pour traiter les questions transversales, globales et émergentes du Codex, dont le mandat serait le suivant:

**i. Portée des travaux**

Le Sous-Comité travaillera avec l'appui du Secrétariat du Codex, de la FAO et de l'OMS afin d'examiner ces questions dans le contexte de la sécurité sanitaire, la qualité et l'étiquetage des aliments et de l'état des connaissances scientifiques y afférentes, des besoins et des priorités des Membres, ainsi que de toute autre considération déterminée par le Sous-Comité. Celui-ci évaluera également les informations scientifiques disponibles ainsi que le panel et la pertinence des outils du Codex qui pourraient être utilisés pour faire avancer les travaux sur ces questions selon que de besoin.

**ii. Calendrier et résultats attendus**

Le Sous-Comité commencera ses travaux à l'issue de la quarante-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius et fera le point à la quatre-vingt-deuxième session du Comité exécutif.

**iii. Composition et méthodes de travail**

Le Sous-Comité sera présidé par l'un des Vice-Présidents de la Commission, qui sera nommé à l'issue des élections à la quarante-quatrième session de la Commission par le Président, et sera ouvert à tous les membres du Comité exécutif. Le Sous-Comité travaillera par voie électronique, au moyen de la plateforme en ligne et en anglais uniquement.



- iii. a pris note des informations fournies par la FAO et l'OMS sur les progrès accomplis dans l'élaboration de leurs stratégies respectives en matière de sécurité sanitaire des aliments et a exhorté les deux organisations à maintenir et à maximiser la coordination dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre ultérieure des stratégies; et
- iv. a pris note de l'information et de l'analyse fournies par le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex et a appuyé l'intention du Fonds de faire preuve de souplesse pour répondre aux répercussions sur la participation efficace des pays aux travaux du Codex résultant de la pandémie, et a demandé que le Fonds rende compte au Comité exécutif des avantages et des enseignements tirés de l'application de cette souplesse.

### **DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CODEX PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES (point 9 de l'ordre du jour)<sup>22</sup>**

111. Le Secrétariat du Codex a présenté le document contenant trois demandes d'admission au statut d'observateur, qui ont été examinées par les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS, et jugées complètes et recevables, ajoutant que le document relatif à l'examen des ONG ayant le statut d'observateur du Codex serait présenté au Comité exécutif en 2022.

#### **Conclusion**

112. Le Comité exécutif a recommandé que les Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS accordent le statut d'observateur à l'Alianza Latinoamericana de Asociaciones de la Industria de Alimentos y Bebidas (ALAIAB), à la Healthy Caribbean Coalition (HCC) et à la Clean Smoke Coalition (CSC).

### **COMITÉS FAO/OMS DE COORDINATION – RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN ORDRE DU JOUR HARMONISÉ ET APPROCHES PROPOSÉES POUR LE PROCHAIN CYCLE DES COMITÉS DE COORDINATION (point 10 de l'ordre du jour)<sup>23</sup>**

113. Le Secrétariat du Codex a présenté le point 10 en relevant que le document couvrait trois questions: la mise en œuvre d'un ordre du jour harmonisé; les travaux des comités de coordination FAO/OMS et des coordonnateurs régionaux pendant la pandémie; et la prochaine série de sessions des comités régionaux de coordination.

114. Le Secrétariat du Codex a souligné les points suivants :

- s'il est utile de prévoir l'harmonisation de l'ordre du jour des comités régionaux de coordination, des ajustements seront nécessaires à chaque nouvelle série de sessions pour refléter les éventuels changements intervenus et la façon d'élaborer et d'examiner les points de l'ordre du jour devra continuer à évoluer;
- aussi bien les coordonnateurs régionaux que les comités régionaux de coordination ont joué un rôle de premier plan pendant la pandémie de COVID-19 pour préserver l'engagement actif en faveur du Codex et promouvoir l'inclusivité dans ses travaux. Le Secrétariat du Codex entend encourager la tenue régulière de réunions entre les coordonnateurs régionaux afin de renforcer la coopération entre les régions et de faciliter l'échange des données d'expérience et des enseignements;
- en raison de la pandémie, la prochaine série de sessions des comités régionaux de coordination a été retardée, mais le Secrétariat du Codex collabore étroitement avec les coordonnateurs pour qu'elles aient lieu avant la session marquant le sixième anniversaire de la Commission en 2023; et
- la question de l'évolution du rôle des comités régionaux de coordination pourrait être examinée dans le cadre du processus concernant l'avenir du Codex évoqué au point 4 de l'ordre du jour.

#### **Conclusion**

115. Le Comité exécutif:
- a pris note des informations fournies dans le document; et

---

<sup>22</sup> CX/EXEC 21/81/7.

<sup>23</sup> CX/EXEC 21/81/8.

- a exprimé ses remerciements aux coordonnateurs régionaux et au Secrétariat du Codex pour leur action pendant la pandémie en vue de la préservation et du renforcement de l'engagement en faveur du Codex.

## **QUESTIONS DIVERSES (point 11 de l'ordre du jour)<sup>24</sup>**

### Soixantième anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius: 1963-2023

116. Le Coordonnateur pour l'Europe a présenté le document de réflexion établi par la Suisse, en soulignant que le soixantième anniversaire du Codex offrirait aux Membres et observateurs et aux autres parties prenantes une occasion très favorable pour entreprendre des activités visant à promouvoir l'utilisation des normes du Codex et des textes associés et mieux faire prendre conscience des enjeux de la sécurité sanitaire des aliments aux niveaux national, régional et mondial.
117. Le Secrétariat du Codex s'est félicité de l'initiative en affirmant que l'anniversaire, au même titre que la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments célébrée avec succès pour la troisième fois en 2021, offrait une excellente occasion de faire mieux prendre conscience des activités du Codex et des enjeux de la sécurité sanitaire des aliments d'une manière générale.
118. Le Secrétariat du Codex a en outre informé le Comité exécutif des activités qu'il avait prévues à ce jour pour commémorer le soixantième anniversaire du Codex, notamment l'élaboration d'une publication retraçant ses soixante années d'existence et un projet visant à mieux mettre ses normes en relief, conformément à l'Objectif stratégique 3 de son Plan stratégique.
119. Enfin, il a informé le Comité exécutif que tous les Membres et observateurs du Codex seraient dûment associés aux préparatifs en vue d'une commémoration marquante et couronnée de succès qui pourra, on l'espère, compter sur une large participation en personne et s'appuyer aussi sur des événements en ligne bénéficiant de l'expérience acquise au cours des 18 derniers mois.

### Proposition relative à l'élaboration d'une norme du Codex pour la levure

120. Le Coordonnateur pour l'Asie a présenté la question en rappelant les larges applications de la levure dans le monde entier et demandé des orientations quant au Comité du Codex susceptible d'entreprendre les nouveaux travaux proposés sur la levure qui ne relève du mandat d'aucun des comités existants.
121. Le Secrétariat du Codex a relevé que des cas analogues s'étaient déjà présentés dans le passé où aucun des comités du Codex en activité n'était directement responsable d'un projet. En l'occurrence, il semblait probable que les travaux proposés concernant la levure puissent relever du Comité du Codex sur les additifs alimentaires, lequel avait déjà élaboré la Norme pour le sel de qualité alimentaire. Le Secrétariat du Codex a recommandé l'établissement d'un document de réflexion sur l'élaboration d'une norme pour la levure à la prochaine session de ce Comité qui se prononcerait sur la question.

### Programmation et fréquence des réunions des organes subsidiaires du Codex

122. Le conseiller du Membre pour l'Asie a rappelé que l'Inde avait soulevé, à la soixante-dix-septième session du Comité exécutif et à la quarante-troisième session de la Commission, la question de l'ordre et de la fréquence des réunions des organes subsidiaires du Codex, notamment pour ce qui est des comités qui ne se réunissent pas annuellement, en particulier le Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires, et a indiqué que le fait de soulever cette question à la quatre-vingt-unième session du Comité exécutif permettrait d'attirer l'attention sur celle-ci et aiderait à programmer des réunions annuelles du Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires une fois que les réunions en personne régulières reprendraient.
123. Le Secrétariat du Codex a confirmé que la question de la programmation des comités du Codex serait examinée à la prochaine session du Comité exécutif, dans le contexte d'une plus large discussion sur l'avenir du Codex.

### Niveau de détail à assurer dans la liste des participants aux réunions du Codex

124. Le Comité exécutif n'a pas été en mesure d'aborder ce point, faute de temps. Une mise à jour sera fournie à sa prochaine session.

---

<sup>24</sup> CAC/44 CRD/3; CAC/44 CRD/5.

**ANNEXE I****LIST OF PARTICIPANTS**  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**CHAIRPERSON**  
PRÉSIDENT  
PRESIDENTE

Mr Guilherme Antonio Costa Junior  
Chair of the Codex Alimentarius Commission  
Food Safety Expert Ministry of Agriculture, Livestock  
and Food Supply  
Brazil

**VICE-CHAIRPERSONS**  
VICE-PRÉSIDENTS  
VICEPRESIDENTES

Mr Purwiyatno Hariyadi  
National Codex Committee of Indonesia Southeast Asian Food  
& Agricultural Science & Technology (SEAFASST) Center,  
IPB University, Bogor  
Indonesia

Ms Mariam Eid  
Head of Agro-Industries Service Ministry of Agriculture  
Lebanon

Mr Steve Wearne Director of Global Affairs  
UK Food Standards Agency United Kingdom

**MEMBERS ELECTED ON A GEOGRAPHIC BASIS**  
**MEMBRES ÉLUS SUR UNE BASE GÉOGRAPHIQUE**  
**MIEMBROS ELEGIDOS SOBRE UNA BASE GEOGRÁFICA**

**AFRICA**

AFRIQUE  
 ÁFRICA

Mr Lawrence Chenge  
 Ag. Head  
 Agriculture and Food Standards Section  
 Tanzania Bureau of Standard  
 United Republic of Tanzania

**Advisor to the Member for Africa**

Conseiller du Membre pour l'Afrique  
 Asesor del miembro para África

Mr Mamodou Bah  
 Director General  
 Food Safety & Quality Authority  
 Gambia

**ASIA**

ASIE  
 ASIA

Ms Aya Orito Nozawa  
 Associate Director  
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
 Japan

**Advisors to the Member for Asia**

Conseillers du Membre pour l'Asie  
 Asesores del miembro para Asia

Ms Norrani Eksan  
 Director  
 Compliance and Industry Development  
 Food Safety and Quality Division  
 Ministry of Health  
 Malaysia

Mr Karthikeyan Perumal  
 Deputy Director  
 Food Safety and Standards Authority of India  
 Ministry of Health and Family Welfare  
 India

**EUROPE**

EUROPE  
 EUROPA

Mr Niklas Schulze Icking  
 Head of Division  
 Federal Ministry of Food and Agriculture  
 Berlin

**Advisors to the Member for Europe**

Conseillers du Membre pour l'Europe  
 Asesores del miembro para Europa

Mr Sebastian Hielm  
 Director of Food Safety  
 Ministry of Agriculture and Forestry  
 Finland

Mr Sébastien Goux  
 Deputy Head of Unit  
 European Commission  
 Belgium

**LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN**

AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES  
 AMÉRICA LATINA Y EL CARIBE

Mr Leonardo Veiga  
 Director of the Commerce Area National  
 Directorate of Industry  
 Ministry of Industry, Energy and Mining  
 Uruguay

**Advisors to the Member for Latin America and the Caribbean**

Conseillers du Membre pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
 Asesores del miembro para América Latina y el Caribe

Mr Diego Varela  
 Coordinador Asuntos Internacionales Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad Alimentaria, ACHIPIA  
 Ministerio de Agricultura  
 Chile

Mrs Amanda Lasso Cruz  
 Asesor  
 Ministerio de Economía Industria y Comercio  
 Costa Rica

**NEAR EAST**  
PROCHE-ORIENT  
CERCANO ORIENTE

Eng Heba Hammad Rady  
General Manager for Standards Department  
Egyptian Organization for Standardization and  
Quality (EOS)  
Cairo  
Egypt

**Advisors to the Member for Near East**  
Conseillers du Membre pour le Proche-Orient  
Asesores del miembro para el Medio Oriente

Ms. Hanan Fouad Hamid Ibrahim Hashem  
Head  
Food Standards Department Egyptian  
Organization for Standardization and Quality  
(EOS)  
Egypt

Mr Mohammad Hossein Shojaee Aliabadi  
Senior Scientific Adviser of INSO  
Iranian National Standardization Organization  
(INSO)  
Tehran Iran (Islamic Republic of)

**NORTH AMERICA**  
AMÉRIQUE DU NORD  
AMÉRICA DEL NORTE

Ms Mary Frances Lowe  
US Manager for Codex Alimentarius US Codex  
Office  
Department of Agriculture United States of  
America

**Advisors to the Member for North America**  
Conseillers du Membre pour l'Amérique du  
Nord  
Asesores del miembro para América del Norte

Mr Kenneth Lowery  
Senior International Issues Analyst  
U.S. Codex Office  
United States of America

Ms Meghan Quinlan  
Manager  
Bureau of Policy, Intergovernmental and  
International Affairs  
Health Canada  
Canada

**SOUTH WEST PACIFIC**  
PACIFIQUE SUD-OUEST  
PACÍFICO SUDOCCIDENTAL

Ms Anna Somerville  
Assistant Secretary  
Export Standards Branch  
Department of Agriculture, Water and the  
Environment Australia

**Advisors to the Member for South West  
Pacific**

Conseillers du Membre pour le Pacifique  
Sud-Ouest  
Asesores del miembro para Pacífico  
Sudoccidental

Mr Raj Rajasekar  
Senior Programme Manager  
Codex Coordinator and Contact Point for New  
Zealand  
New Zealand

Mr Tekon Timothy Tumukon  
Director of Biosecurity  
Vanuatu Government  
Vanuatu

**COORDINATORS**  
COORDONNATEURS  
COORDINADORES

**COORDINATOR FOR AFRICA**  
COORDONNATEUR POUR L'AFRIQUE  
COORDINADOR PARA ÁFRICA

Mr Hakim Mufumbiro  
Principal Standards Officer  
Uganda National Bureau of Standards  
Kampala  
Uganda

**COORDINATOR FOR ASIA**  
COORDONNATRICE POUR L'ASIE  
COORDINADORA PARA ASIA

Ms Jing Tian  
Researcher  
China National Center for Food Safety Risk  
Assessment  
Beijing  
China

**COORDINATOR FOR EUROPE**  
COORDONNATRICE POUR L'EUROPE  
COORDINADORA PARA EUROPA

Ms Nailya Karsybekova  
Regional Coordinator, CCEURO  
Ministry of Healthcare the Republic of  
Kazakhstan  
Nur-Sultan  
Kazakhstan

**COORDINATOR FOR LATIN AMERICA AND  
THE CARIBBEAN**

COORDONNATEUR POUR L'AMÉRIQUE  
LATINE ET LES CARAÏBES  
COORDINADOR PARA AMÉRICA LATINA Y  
EL CARIBE

Mr Rommel Aníbal Betancourt Herrera  
Coordinador General de Inocuidad de  
Alimentos  
Agencia de Regulación y Control Fito y  
Zoosanitario – Agrocalidad  
Ecuador

**COORDINATOR FOR NEAR EAST**  
COORDONNATEUR POUR LE  
PROCHE-ORIENT  
COORDINADOR PARA EL CERCANO  
ORIENTE

Mr Khalid Alzahrani  
Head of the Near East Committee  
Saudi Food and Drug Authority  
Riyadh  
Saudi Arabia

**COORDINATOR FOR NORTH AMERICA AND  
SOUTH WEST PACIFIC**

COORDONNATRICE POUR L'AMÉRIQUE DU  
NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST  
COORDINADORA PARA AMÉRICA DEL  
NORTE Y PACÍFICO SUDOCCIDENTAL

Ms Susana Tuivuya  
Principal Economic Planning Officer  
Ministry of Agriculture  
Suva  
Fiji

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)**  
 ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)  
 ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD (OMS)

Ms Naoko Yamamoto  
 Assistant Director General  
 UHC/Healthier Populations  
 World Health Organization (WHO)  
 Switzerland

Mr Francesco Branca  
 Director  
 Department of Nutrition and Food Safety  
 World Health Organization (WHO)  
 Switzerland

Mr Soren Madsen  
 Acting Unit Head  
 Standards and Scientific Advice Unit  
 Department of Nutrition and Food Safety  
 World Health Organization (WHO)  
 Switzerland

Ms Chizuru Nishida  
 Head  
 Department of Nutrition and Food Safety  
 World Health Organization (WHO)  
 Switzerland

Mr Michael-Oliver Hinsch  
 Codex Trust Fund Administrator  
 Department of Nutrition and Food Safety  
 World Health Organization (WHO)  
 Switzerland

Ms Ngai Yin (coco) Ho  
 World Health Organization (WHO)

Ms Simone Moraez Raszl  
 Technical Officer  
 WHOWPRO

Dr Moez Sanaa  
 Unit head  
 World Health Organization (WHO)

Ms Rain Yamamoto  
 Scientist  
 Department of Nutrition and Food Safety  
 World Health Organization (WHO)  
 Switzerland

Ms Haruka Igarashi  
 Technical Officer  
 Department of Nutrition and Food Safety  
 World Health Organization (WHO)  
 Switzerland

Dr Egle Granziera  
 Senior Legal Officer  
 World Health Organization (WHO)  
 Switzerland

Ms Claudia Nannini  
 Legal Officer  
 World Health Organization (WHO)  
 Switzerland

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)**

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)  
 ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA ALIMENTACIÓN Y LA AGRICULTURA (FAO)

Ms Maria Helena Semedo  
 Deputy Director-General  
 Food and Agriculture Organization of the UN  
 Italy

Mr. Markus Lipp  
 Food Systems and Food Safety Division  
 Food and Agriculture Organization of the UN  
 Italy

Mrs Ayla Alolwani  
 Legal Officer  
 FAO

Mr Ilja Betlem  
 Legal Officer  
 Food and Agriculture Organization (FAO)  
 Rome

Ms Eve Fontaine-Benedetti  
 Senior Legal Officer  
 Food and Agriculture Organization of the UN  
 Italy

Ms Maria Xipsiti  
 Nutrition Officer  
 Food and Nutrition Division  
 Food and Agriculture Organization of the UN  
 Italy

Dr Vittorio Fattori  
 Food Safety Officer  
 Food and Agriculture Organization of the United  
 Nations (FAO)  
 Rome

CODEX SECRETARIAT  
**SECRETARIAT DU CODEX**  
SECRETARÍA DEL CODEX

Mr Tom Heilandt  
Secretary, Codex Alimentarius Commission Joint  
FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Ms Sarah Cahill  
Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Ms Hilde Kruse  
Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Ms Gracia Brisco  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Ms Verna Carolissen  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Ms Lingping Zhang  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Mr Patrick Sekitoleko  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Ms Myoengsin Choi  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Mr Goro Maruno  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Mr Farid El Haffar  
Technical Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Mr David Massey  
Special Advisor  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Mr Roberto Sciotti  
Record & Information Management Expert &  
Webmaster  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Mr Giuseppe Di Chiera  
Programme Specialist  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Ms Jocelyne Farruggia  
Administrative Assistant  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy



Ms Ilaria Tarquinio  
Programme Assistant  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Ms Florence Martin de Martino  
Document Editor  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Mr Peter Di Tommaso  
Office Assistant  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Ms Elaine Raher  
Office Assistant  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Mr Robert Damiano  
IT Clerk  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Ms Joan Jane L Ilagan  
Meeting transcriber  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy